



FORMATIONS COMPLIANCE IKARIAN 2020

Compliance stratégique et opérationnelle

De la théorie à la pratique

FCPA : Responsabilité pénale des dirigeants et analyse des sanctions du US Department of Justice

Mardi 28 janvier 2020

de 9h00 à 12h30

Espace Hamelin

17 Rue de l'Amiral Hamelin, 75116, PARIS

Prix de session de formation : 450 Euros TTC petit-déjeuner inclus

Thèmes abordés

- ▶ Comment se déroulent les enquêtes du DoJ
- ▶ L'expérience des relations avec un moniteur dans un dossier ayant donné lieu à des sanctions du DoJ
- ▶ Leçons à tirer des cas les plus récents du DoJ en matière de corruption
- ▶ L'application extraterritoriale de la loi FCPA
 - Théorie de complice, théorie de l'agent
 - La détermination des peines : la théorie et la réalité
- ▶ Les sanctions à l'égard des entreprises
 - Quelles stratégies adopter ?
 - L'évaluation de la pratique du DoJ
- ▶ Les sanctions à l'égard des individus
 - Les aspects juridiques français : droit du travail et droit pénal
 - Les relations entre les aspects juridiques français et les aspects juridiques d'autres pays
- ▶ Le conflit d'intérêt entre employeur et salarié
- ▶ Leçons à tirer des cas les plus récents du DoJ en matière de corruption
- ▶ Comment se défendre?
 - Le choix de l'avocat
 - La prescription des faits
 - Le plaider coupable, le procès, la coopération
- ▶ Le mécanisme de l'assurance « Directors & Officers »
- ▶ Pistes de réflexions et bonnes pratiques

Fred Einbinder



Né à Chicago en 1952 est diplômé de l'Executive MBA, HEC ; de l'Institute of Comparative Law, de l'Université de Paris 2, est titulaire d'un JD de University of Illinois College of Law et d'un BA de Bradley University.

Il enseigne le droit à l'American University à Paris depuis 1979. Il est membre du barreau de l'Etat de l'Illinois et a exercé sa profession à Paris pendant plus de 25 ans, principalement en qualité de directeur juridique. Il a été General Counsel du Groupe Alstom. Il enseigne aussi le droit international et le droit comparé à Paris 11, l'ESSEC et HEAD.

Ses centres d'intérêt professionnels et de recherches couvrent le droit des affaires américain et international et le droit comparé. Il porte un intérêt particulier aux problématiques d'extraterritorialité, de class actions, d'études comparatives en matière de droit des contrats, de droit pénal, partenariats publics-privés et de la prévention et la lutte contre la corruption internationale.

Frédéric Pierucci



(MSc ENSMA, MBA Columbia Business School), il est un ancien cadre dirigeant d'ALSTOM ayant une grande expérience internationale puisqu'il a vécu et travaillé en Chine, aux Etats-Unis, en Algérie, au Royaume-Uni, à Singapour et en France.

Il a été notamment responsable mondial des ventes pour la division des « Centrales Vapeurs », en charge de la négociation des grands contrats internationaux pour la fourniture de centrales électriques au charbon clef en main et des îlots conventionnels de centrales nucléaires.

Jusqu'à la mi-2013, il dirigeait depuis Singapour le business « Chaudières » (ALSTOM Boilers) représentant 1,4 M€ de CA et 4 000 employés.

Lors d'un voyage d'affaires aux États-Unis en 2013, il a été arrêté par le FBI à l'aéroport de JFK alors qu'il descendait de l'avion, accusé « d'avoir participé à des faits présumés de corruption en Indonésie dans le cadre d'un contrat qu'ALSTOM a obtenu en 2003 ».

Ayant vécu « de l'intérieur » les conséquences des lois anti-corruption, d'abord comme ancien dirigeant d'ALSTOM, puis comme inculpé, il est dans une position unique pour conseiller les entreprises ainsi que leurs dirigeants sur les questions d'application de la loi américaine du Foreign Corrupt Practice Act et des autres lois similaires, et sur les procédures à mettre en place afin de s'en prémunir.

Modalités d'inscription



Durée :	9h00 à 12h30
Lieu :	Centre d'affaires Espace Hamelin - Salle Electrotech 17 Rue de l'Amiral Hamelin, 75116, PARIS
Inscriptions :	akorn@ikarian.eu
Prix :	450 Euros TTC petit-déjeuner inclus

Notre cabinet est **certifié organisme de formation, enregistré sous le numéro 11 75 54409 75** auprès de la préfecture d'Ile de France, le coût de chaque session de formation pourra ainsi s'imputer sur le budget de formation des entreprises tel que prévu par le Code de Travail.

Modes de règlement

- ▶ **Par chèque** à l'ordre de IKARIAN en portant la mention au dos du chèque la date de la formation et le nom du participant.

A adresser à IKARIAN, 3, rue de Téhéran, 75008, Paris.

- ▶ **Par virement bancaire**

IBAN : FR76 3000 4001 7800 0104 1667 192

BIC : BNPAFRPPXXX

Domiciliation : BNP PARIBAS

Titulaire du compte : IKARIAN

Insérer dans le libellé la mention de la date de la formation et le nom du participant.